

Récolte céréalière désastreuse : demandes et propositions pour soutenir les artisans bateliers

Suite aux pluies et inondations du printemps dernier, la récolte de céréales est particulièrement mauvaise, avec une baisse de la production nationale estimée à plus de 25 % par rapport à l'année précédente, son plus bas niveau depuis 13 ans. Cette chute des récoltes céréalières entraîne une forte baisse des trafics traditionnellement réalisés par la batellerie artisanale française (diminution de 20 % à 35 % du transport de céréales selon les voies fluviales). Cette situation fait peser un risque sur la santé économique du secteur et met en danger la survie de nombreuses entreprises de transport fluvial.

C'est dans cet environnement critique que la Chambre nationale de la batellerie artisanale a sollicité l'intervention de M. Alain VIDALIES (secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche), le 26 août 2016, afin que les pouvoirs publics prennent des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises de batellerie artisanale(1).

Lors de la réunion de restitution de la Conférence nationale sur le fret fluvial du 15 septembre 2016, M. Michel DOURLENT a renouvelé ses demandes d'accompagnement des entreprises fluviales auprès de M. Alain VIDALIES, en rappelant les difficultés rencontrées par ces-dernières.

Enfin, lors du conseil d'administration de la CNBA, mardi 20 septembre 2016, les représentants de la profession ont une nouvelle fois alerté la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) sur la nécessité de mettre en place des mesures urgentes de soutien au secteur de la batellerie.

La CNBA a ainsi formulé plusieurs demandes pour la profession :

- un soutien financier de l'État aux entreprises de la batellerie artisanale,
- un gel des crédits des entreprises,
- l'exonération des cotisations sociales du RSI,
- l'augmentation du plafond du fonds d'action du RSI,
- l'exonération des péages VNF,
- la gratuité du stationnement au-delà de 30 jours consécutifs,
- le cautionnement des prêts bancaires par des organismes tels que BPI France,
- la possibilité pour les entreprises de bénéficier d'une assurance au voyage et stationnement.

Suite à ces différentes alertes de la part de la CNBA, le cabinet du secrétaire d'État chargé des Transports recevra M. Michel DOURLENT ainsi qu'un administrateur de la CNBA, au cours de la semaine prochaine. La CNBA attend désormais l'annonce de mesures concrètes pour accompagner la batellerie artisanale française.

(1) Ces demandes ont également été relayées auprès de la ministre de l'Artisanat, Mme Martine PINVILLE, ainsi que du ministre de l'Agriculture, M. Stéphane LE FOLL.